

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2014)
Heft: [1]: Numéro Thématique : 1914-1944

Artikel: 1914-1915 : Guerre à la frontière Nord-Ouest de la Suisse
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781210>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La garde aux frontières, ligne de tirailleurs.
Toutes les illustrations : Archives fédérales.

Histoire

1914-1915... Guerre à la frontière Nord-Ouest de la Suisse

Col Hervé de Weck

Ancien rédacteur en chef, RMS

Au début août 1914 – il y a cent ans – des millions d'Européens, frais et joyeux, partaient pour une guerre rapide et victorieuse : « *A Berlin!* », « *Nach Paris!* ». A la Noël, au plus tard, on sera de retour à la maison. En Suisse, les citoyens-soldats, conscients de la nécessité d'assurer les frontières du pays, convergent vers les places de rassemblement de leur unité. C'est la mobilisation générale...

L'Etat-major général suisse se méfie de la France

A partir de la fin de la Guerre franco-prussienne de 1870/71 et jusqu'au début de la Première guerre mondiale, l'Etat-major général suisse éprouve une forte méfiance – partiellement justifiée – face à la France, ce qui s'explique entre autres par la politique d'expansion de la *Grande Nation* pendant la Révolution et sa doctrine militaire de l'offensive à outrance à partir des années 1880. L'Etat-major français a envisagé d'occuper préventivement le col des Rangiers, en cas d'invasion du territoire helvétique par une coalition d'Etats allemands, mais il abandonne cette idée au début des années 1880. Il reste pourtant obsédé par les invasions de 1814-1815 et met en doute la crédibilité de la défense de la Suisse et sa neutralité en cas de conflit. Les troupes de la coalition contre Napoléon I^{er} n'ont-elles pas pénétré en France à partir du territoire helvétique ? En cas de guerre franco-allemande ou de conflit généralisé en Europe, les Suisses vont-ils se défendre contre une invasion allemande ou leurs intérêts vont-ils les pousser à s'allier avec le *Reich*, l'Etat qui leur paraîtrait le plus fort ? Dans une étude de 1877, le général Séré de Rivières¹, admet qu'en cas de guerre entre la France, l'Allemagne et l'Italie, la Suisse ne pourra pas faire respecter sa neutralité.

Les plans français en vigueur entre 1910 et 1914 prévoient la prise en gage de la ville de Bâle. Le général Joffre n'y renonce

que le 4 août 1914, quand il apprend les dispositions militaires prises par la Suisse². Toutes les informations dont dispose le ministère des Affaires étrangères en 1913 laissent supposer que « *les Allemands pourraient violer la Suisse pour tourner Belfort et que, vraisemblablement, étant donné l'influence germanophile et austrophile* » qui domine dans l'Etat-major suisse, il faut s'attendre « *à voir la Suisse se défendre assez mollement* ». Le plan de recherche de renseignements approuvé par le général Joffre en mars 1914, prévoit de confier à l'exploration aérienne et au Service spécial « *la surveillance des forces allemandes qui auraient pénétré en Suisse*³ ».

Du côté allemand, la mise au point du plan Schieffen, commencée vers 1889 et terminée en 1905, envisage d'abord de contourner l'Armée française par la Suisse. Il fixe ensuite l'effort principal à l'aile droite, d'où une certaine faiblesse à l'aile gauche sur la frontière suisse. Une force de 200'000 Italiens – l'Italie est alors une alliée dans le cadre de la Triplice – serait amenée au sud de l'Allemagne par la ligne du Gothard et les autres cols suisses. Pas question de respecter la neutralité de la Confédération⁴ !

En 1905, le colonel Theophil Sprecher von Bernegg, chef de l'Etat-major général, voit la France à l'Ouest, l'Italie au Sud comme les dangers les plus immédiats. C'est d'ailleurs ce qui a justifié l'effort principal de fortification au Gothard et à Saint-Maurice. Comment le colonel Keller, son prédécesseur, apprécie-t-il la situation politico-stratégique lorsque, à la retraite, il rédige, à partir de 1905, les quelque trente volumes dactylographiés de sa *Géographie militaire de la Suisse*⁵ ?

En cas de guerre franco-allemande, les deux belligérants représenteraient une menace pour la Suisse. Une invasion, visant à une occupation du Plateau suisse ou à un passage en

² Roland Ruffieux: *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne, Payot, 1974, p. 17.

³ Joffre: *Mémoires*, t. I. Paris, Plon, 1932, pp. 110, 198.

⁴ *Paix, liberté, sécurité. Deux siècles de politique de sécurité et de défense*. Berne, DDPS, 2003, pp. 20-21.

⁵ En particulier *Géographie militaire du Jura bernois 1907*. Société jurassienne des officiers, 2000.

¹ Concepteur du célèbre système fortifié français des années 1870 qui porte son nom.

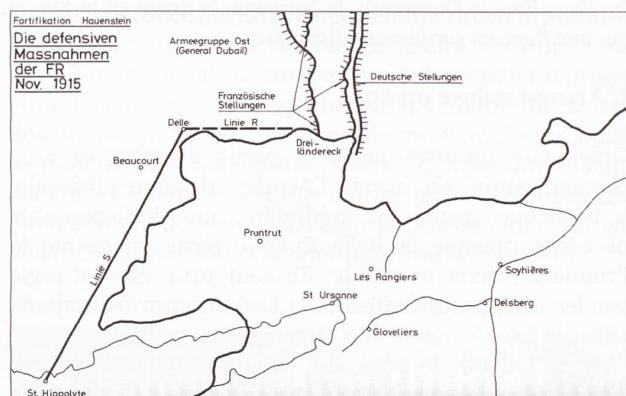
Quelques repères chronologiques

1907, 1908	Theophil von Sprecher, chef de l'Etat-major général suisse, discute avec les états-majors austro-hongrois et allemands d'une collaboration militaire en cas d'invasion de la Suisse par la France
1912	Il discute du même sujet avec l'Etat-major allemand. Visite du <i>Kaiser</i> en Suisse
1914 (3 août)	Le commandant de corps Ulrich Wille est élu général par l'Assemblée fédérale, mobilisation générale
1915 (été) – 1916	Plan français «H» (comme «Helvétie») d'invasion de la Suisse, valable jusqu'au début de la bataille de Verdun
1915 (décembre) – 1916	A la frontière du saillant de Porrentruy, aménagement par l'Armée française de la ligne «S» (comme «Suisse») entre Le Lomont et Pfetterhouse
1915 (décembre) – 1916 (février)	Affaire des deux colonels qui ont livré des renseignements aux Empires centraux...
1916 (début avril)	Le conseiller fédéral Hoffmann fait dire aux Français, via von Sprecher, que la Suisse est prête à collaborer militairement avec la France, en cas d'invasion allemande
1916 (12 juin)	Rencontre entre von Sprecher et des représentants des 2 ^e et 3 ^e Bureaux français
1916 (décembre)	Le plan français «H» d'invasion de la Suisse devient le plan «H» de coopération franco-suisse en cas d'invasion allemande. Von Sprecher approfondit techniquement avec Morier, l'attaché militaire français à Berne, les conditions d'intervention française.
1917 (3-6 avril)	Conférence de situation franco-suisse à Berne. Les conseillers fédéraux Hoffmann et Décoppet connaissent et appuient l'entreprise. L'affaire des colonels, la nécessité d'acquérir des batteries d'artillerie, le blocus et le contre-blocus des belligérants expliquent cette attitude. Le général Weygand, chef d'état-major du général Foch, dirige la délégation. Une délégation suisse se rend à Paris...
1917 (mai – juin)	Affaire du conseiller fédéral Hoffmann qui, naïvement, a voulu favoriser une paix entre l'Allemagne et la Russie.
1918 (11 novembre)	Cessez-le-feu sur tous les fronts des belligérants... Début de la grève générale en Suisse

direction de l'Allemagne, impliquerait, selon lui, des opérations dans le Jura neuchâtelois et vaudois, là où l'obstacle naturel est le moins large et le chemin le plus court vers le Plateau et la ville de Berne. A travers le Jura bernois et ses nombreuses cluses, il faudrait s'attendre à une opération secondaire. Mais le Jura bernois pourrait se trouver aux premières loges lors d'une opération de forces françaises, parties du plateau de Maîche, qui pousseraient par le chemin le plus court en direction de la Forêt-Noire. La vallée de Delémont et le fœtus Laufon – Bâle seraient impliqués dans la manœuvre. La violation du territoire suisse pourrait ne toucher que le saillant de Porrentruy. Il s'agit de l'hypothèse la plus vraisemblable et la plus difficile à contrer, donc la plus dangereuse, puisqu'il n'y a pas de *camp retranché* dans le saillant de Porrentruy. Même s'il ne s'agissait que d'un passage de troupes étrangères à travers l'Ajoie, Keller pense que la Suisse abandonnerait sa neutralité et s'allierait avec l'adversaire de l'envahisseur...

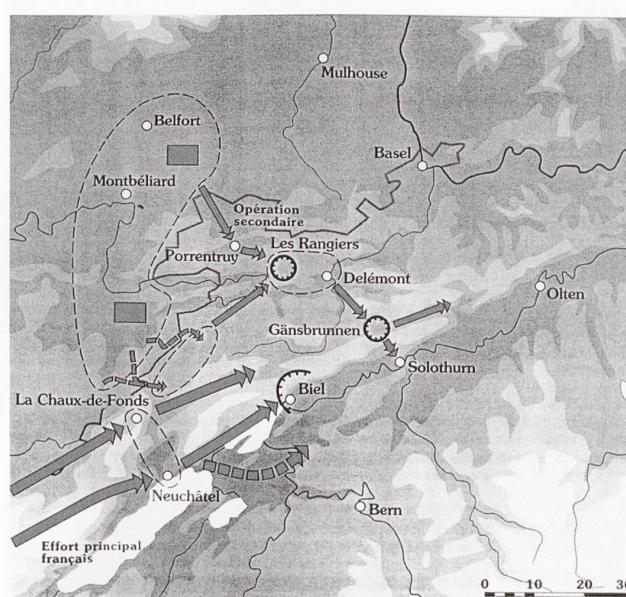
Malgré une méfiance certaine face à la France, l'Etat-major général suisse se contente de planifier à la frontière Ouest des positions renforcées par des ouvrages de campagne, dont le *landsturm* commencerait la construction en cas de conflit franco-allemand imminent. Entre 1914 et 1918, les troupes suisses n'édifieront qu'une partie des ouvrages de campagne prévus avant guerre.

Dans l'hypothèse d'une violation du territoire suisse par les forces françaises, des conversations techniques ont lieu, en 1907, 1908 et 1912, entre Theophil von Sprecher, chef de l'Etat-major général suisse, et ses homologues austro-hongrois et allemand. Les grandes lignes d'une collaboration militaire et leurs conséquences politiques font l'objet d'un *mémorandum*. Il ne s'agit pas d'une alliance que seul le Conseil fédéral – neutralité oblige – ne signerait qu'après le début d'une invasion. Rien de semblable n'est fait avec l'Armée française dans l'hypothèse d'une violation de la Suisse par les Empires centraux. A l'époque, ne pas discuter avec tous les camps n'est pas contraire à la neutralité, mais potentiellement dangereux. Quoi qu'il en soit, le Conseil fédéral et le commandement de l'Armée ne veulent tolérer aucune violation du territoire.



Ci-dessus : La Ligne «S» française.

Ci-dessous : Une opération française possible selon Arnold Keller.





Le plan Schlieffen

En août 1914, l'Allemagne envahit la Belgique neutre, justifiant cette violation du droit international par le principe « *Not kennt kein Gebot* ». Il s'agit de ce qu'on appelle alors de la *Realpolitik*. Entre 1914 et 1918, six Etats européens parviennent à préserver une neutralité qui, par ailleurs, n'est pas identique : l'Espagne, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège, la Suède et la Suisse qui met l'accent sur la neutralité armée.

L'Armée suisse en 1914

Grâce aux mesures prises à partir de 1875 et à la réorganisation de 1907, l'Armée, devenue fédérale, a beaucoup gagné en crédibilité, une indispensable nécessité puisque la *Belle Epoque* porte en germe la Première Guerre mondiale. En août 1914, elle est régie par les articles militaires de la Constitution fédérale de 1874, la Loi de 1907, dite Organisation militaire (OM), l'Arrêté fédéral de 1911, dit Organisation des troupes (OT), l'Ordonnance d'exécution de 1911 du Conseil fédéral, qui entre en vigueur en 1912 et règle les détails de l'ordre de bataille. Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, l'Armée suisse vient de terminer sa réorganisation. La Loi de 1907 présente – on va s'en rendre compte dès août 1914 – deux défauts majeurs : l'absence de prise en compte de l'état de neutralité armée et une conception inadéquate des rapports entre le commandement de l'Armée et l'administration militaire⁶.

Ordre de bataille de l'Armée suisse en 1914

- 3 corps d'armée ;
- 6 divisions d'infanterie ;
- 12 brigades d'infanterie ;
- 6 brigades de montagne ;
- 42 régiments d'infanterie ;
- 126 bataillons de fusiliers ;
- Garnison des fortifications du Gothard ;
- Garnison des fortifications de Saint-Maurice ;
- 6 bataillons de guides (cavalerie) ;

- 6 brigades d'artillerie ;
- 12 groupes d'artillerie ;
- 60 batteries d'artillerie ;
- 6 régiments de parc (logistique) ;

Classes d'âge

- | | |
|-------------|-----------|
| 20 – 32 ans | Elite |
| 33 – 40 ans | Landwehr |
| 41 – 48 ans | Landsturm |

Mobilisation août 1914

- 220'000 hommes, dont 25000 Suisses de l'étranger ;
- 200'000 complémentaires ;
- 40'000 chevaux.

Armée de campagne et armée territoriale

La création du *landsturm* en 1886, qui allait fournir plus de 250'000 hommes à l'Armée, parachevait l'œuvre de 1874, créant une forte assise territoriale. En 1887, le Conseil fédéral édictait deux ordonnances d'application. L'une régit l'organisation, l'équipement, la mise sur pied, la tenue des contrôles et l'emploi du *landsturm*, l'autre le service territorial, le service des étapes⁷ et, dans l'éventualité d'une mobilisation, l'exploitation des chemins de fer.

L'organisation territoriale, préparée dès le temps de paix, n'entre en action qu'en cas de mobilisation. Les troupes qui la composent ne sont pas instruites en temps de paix. Elle maintient l'ordre intérieur, assure les intérêts militaires dans l'ensemble du pays, ravitailler les troupes du front et réceptionne les évacuations, protège les communications à l'arrière. Elle est subordonnée au Département militaire fédéral, alors que le service des étapes et l'exploitation des chemins de fer dépendent du commandement de l'Armée. Elle comprend des arrondissements dont le Conseil fédéral nomme les commandants.

L'Armée se compose donc de deux éléments distincts : d'une part l'armée de campagne, d'autre part l'organisation territoriale. Cette solution s'inspire des conceptions allemandes. Elle repose sur la séparation entre une zone des opérations, qui relève de l'armée de campagne, et une zone des arrières, qui relève du service territorial. Dans la première, le Commandant a tous les pouvoirs ; dans la seconde, l'administration militaire conserve les rênes. Un tel régime se justifie dans une Allemagne impériale qui pourrait engager ses forces hors des frontières nationales. Il apparaît en revanche mal adapté au territoire de la Suisse neutre et à la mission purement défensive de son Armée. Il juxtapose deux domaines de compétences et répartit les responsabilités d'une façon peu judicieuse, notamment en matière logistique. Le système subsiste lors de la réorganisation résultant de la Loi de 1907. Tant qu'il demeure à l'état de planification, il ne suscite pas de grandes objections mais, dès qu'il est mis en œuvre au début du service actif, il provoque des frictions, voire des affrontements nuisibles à la cohésion de l'Armée⁸.

⁶ Pierre Rochat: *La garnison de Saint-Maurice. Un demi-siècle d'histoire militaire*. Bière, Cabédita, 2013, p. 308. Tout cet article doit beaucoup au travail de bénédictin de Pierre Rochat, surtout les parties qui présentent l'organisation de la défense en Suisse avant et pendant la Première Guerre mondiale.

⁷ Le service des étapes est un service des transports pour le ravitaillement des troupes du front.

⁸ Pierre Rochat: *op. cit.*, pp. 19-20.

Les dépenses militaires

Le service actif bouleverse les finances fédérales. L'entretien d'une force armée sur pied de guerre pendant plus de quatre ans, la mise en état de défense d'une partie du territoire, la nécessité de compléter et de renouveler le matériel de guerre, l'équipement, ainsi que l'infrastructure industrielle entraînent des dépenses d'une telle ampleur qu'on ne peut songer à les couvrir au moyen de ressources ordinaires. Les procédures budgétaires habituelles s'avèrent également inadéquates, en raison de l'impossibilité de prévoir les dépenses et de la nouvelle répartition des pouvoirs entre le Général et l'administration militaire.

Année	Service actif	Décisions extraordinaires	Dépenses militaires globales	% dépenses fédérales
1913		9,6	55,4	45%
1914	108,9	7,6	153,3	68%
1915	182,9	4,6	226,5	75%
1916	206,0	4,2	246,5	71%
1917	292,7	3,0	339,2	73%
1918	286,1	1,0	331,8	61%
1919	114,2	0,3	197,2	34%

Cette situation conduit le Conseil fédéral à ouvrir dans le bilan de la Confédération un compte spécial groupant toutes les dépenses engendrées par les mobilisations, dont la décision revient au Gouvernement, ou au Général, en vertu de ses pouvoirs propres. Ce compte sera apuré, le moment venu, par la perception d'un impôt de guerre, exclusivement destiné à cette opération. La mise en veilleuse des règles ordinaires en matière de dépenses publiques est la conséquence logique des pleins pouvoirs accordés au Conseil fédéral le 3 août 1914⁹ et des crédits, eux aussi illimités, qui lui ont été ouverts. Le Gouvernement cependant est tenu de rendre compte à une commission parlementaire de l'usage de ses pouvoirs exceptionnels.

Le compte spécial ne concerne pas les dépenses ordinaires du Département militaire fédéral, lesquelles continuent à être soumises au budget et enregistrées dans la comptabilité annuelle. On considère comme dépenses ordinaires les frais de l'administration militaire centrale, qui demeure naturellement en fonction et sur laquelle le Général n'a pas autorité, les coûts de l'instruction qui ne relèvent pas du Général (officiers de carrière, instructeurs, écoles de recrues et de cadres), de l'habillement, de l'équipement, de l'armement, du matériel de guerre et des constructions, dans la mesure où ils ne dépendent pas des mises sur pied. Ils concernent le fonctionnement normal de l'Armée, que la caisse fédérale supporte en temps de paix. La distinction entre les dépenses relevant du budget et celles relevant du compte spécial s'avère souvent difficile; la qualification de dépense de mobilisation peut être contestée par le Département des finances, qui veille à sauvegarder les prérogatives du Parlement en matière budgétaire.¹⁰

9 A ne pas confondre avec des pouvoirs dictatoriaux!

10 Pierre Rochat: *op. cit.*, p. 359-360.

Une armée d'infanterie

En août 1914, les troupes sont équipées du *Fusil 89/96*, introduit en 1889 et modifié en 1896, nettement moins performant que ceux des armées allemande et française. La vitesse initiale de sa balle, dont l'extrémité arrondie limite la force de pénétration, ne dépasse pas 600 m/s. On met donc au point en 1908 une nouvelle cartouche de 7,5 mm, dont la balle, plus aérodynamique, implique un nouveau fusil. Fait unique dans l'histoire de l'armement, c'est à partir de la munition que le *Fusil 11* est conçu, plus précis et à plus grande portée, la vitesse initiale de sa balle est de 805 m/s. On modifie le *Fusil 89/96* en changeant sa chambre à cartouche et son canon. Il prend dès lors la dénomination de *Fusil 98/08*. L'introduction du *Fusil 11* et de la baïonnette-poignard commence en 1914, pour s'achever en 1915; 250'000 exemplaires sont fabriqués, la hausse maximale est de 2'000 m, le but en blanc de 300 m. On peut tirer jusqu'à 600 m sans changer la hausse. Le chargeur contient 6 cartouches.

Les soldats portent l'uniforme bleu foncé, avec boutons brillants et col rouge, ainsi qu'un képi. Pour améliorer le camouflage, décision est prise en octobre 1914 d'introduire la tenue gris-vert qui commence à être distribuée en 1915. En attendant, la troupe reçoit des vareuses grises et un couvre-képi. Le *Paquetage 1898* comprend un sac dorsal, un sac à pain, une marmite individuelle, un outil de pionnier, des accessoires, soit 27 kg avec l'armement personnel. Parmi les articles d'hiver figurent des bandes molletières et des sabots. La distribution du *Havresac en deux parties modèle 1914* commence en février 1916.

L'uniforme du fantassin en 1914. (Musée militaire genevois)



L'uniforme de 1914 vu par Paul Budry

«On était alors en rouge et bleu, deux rangs de boutons éclatants sur la poitrine, comme pour dire aux fusils ennemis: visez là! Les gants blancs étaient de rigueur. On en gardait une paire de propres au fond de sa malle, à tout hasard, pour le jour de la charge. La guerre était venue comme elles doivent venir, en coup de foudre. Et l'on partait en coup de folie. Joyeux, j'ai dit joyeux¹¹.»

28 octobre 1915: le Conseil fédéral se décide pour un uniforme gris-vert

Quand la guerre éclate, à la fin de l'été 1914, la Suisse neutre intensifie ses efforts de défense. L'uniforme bleu foncé vit bientôt ses derniers jours, le Conseil fédéral adopte le 28 octobre 1915 la tenue gris-vert. Vers la fin 1916, toute l'élite a changé de couleur. On ne conserve que le képi, avec insigne, numéro et pompon signalant le corps de troupe. Pas question de fantaisie, le nouvel uniforme est décrit avec un détail méticuleux. La tunique à quatre poches est garnie «d'un rang de six boutons, manches à deux boutons descendant jusqu'au milieu du poing, fente au bas de la couture du dos, col droit de 3,5 à 5 cm de haut, parements en chevrons de 15 cm de haut.» Le pantalon est «avec fente au bas, permettant de boutonner serré ou large.» La capote ne change pas de coupe. Un bonnet de police, «pouvant se rabattre sur les oreilles, avec deux petits boutons gris», des bandes molletières, des souliers et guêtres de cuir noir complètent la nouvelle tenue du troupier. Pour reconnaître les armes, toute une gamme de signes distinctifs, parements vert foncé pour les fantassins¹².

Le paquetage. (dessin de H. Loutan)



11 Paul Budry dans *La Suisse en armes*, t. I. Morat, Editions Patriotiques, 1940, p. 75.

12 Denis Moine, *Le Quotidien jurassien*, 27 octobre 1999. D'après Hans-Rudolf Kurz: *Histoire de l'armée suisse*, 1985.

Vu le nombre et l'importance des blessures à la tête dès le début du conflit, les armées de la plupart des belligérants distribuent rapidement des casques d'acier. En Suisse, on procède à des essais; la pénurie de matière première retarde la fabrication en masse, qui commence en janvier 1918.

En août 1914, le bataillon de fusiliers, qui compte environ 600 soldats, est dépourvu de tout armement collectif. Le fusil est également la seule arme à feu du régiment d'infanterie. Pour obtenir un effet au combat, il faut une puissance de feu que seule la concentration des moyens arrive à procurer. Pas question de laisser les fantassins tirer individuellement comme des chasseurs à l'affût! La technique de combat, c'est le coude à coude, la ligne de tirailleurs: une cinquantaine de fusiliers tirent, à plat ventre ou à couvert sur le même front. L'unité d'engagement, c'est la section, dont le chef dirige le feu. L'effet de salves répétées de 50 fusils peut se révéler décisif sur un adversaire à découvert. Pendant le conflit, les fantassins s'initient à la grenade à main défensive avec manchon brisant¹³.

La première arme automatique collective, la mitrailleuse *Maxim* d'origine anglaise et célèbre dans l'histoire de l'armement, est introduite en 1894, non dans l'infanterie, mais dans la cavalerie et dans trois compagnies aux troupes de forteresse (Gothard et Saint-Maurice). La pièce peut être engagée comme arme mobile sur un affût-cacolet ou sur un affût de casemate¹⁴. Durant le service actif, le régiment d'infanterie reçoit une compagnie de mitrailleurs qui lui est directement subordonnée, remplacée ensuite, dans chacun des trois bataillons, par une compagnie de mitrailleurs, dotée initialement de 3 *Mitrailleuses 11*.

Les fantassins combattent les avions avec leur fusil. Couchés sur le dos avec leur sac comme oreiller – telle est la doctrine – ils ont autant de chances d'en abattre un que d'emporter le magot à la loterie. En tir DCA, la mitrailleuse n'a pas une grande efficacité faute de viseur adéquat, comme le canon de campagne de 7,5 cm, qui n'est pas fait pour un tel engagement! Quelle est l'efficacité de la défense contre avions chez les belligérants? La réponse se trouve peut-être dans le reportage *A travers la Belgique en ruine. Quinze jours sur les bords de l'Yser*, de Paul Calame, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy et envoyé spécial de la *Gazette de Lausanne* et du *Démocrate*. Farouchement francophile, il admet pourtant l'impunité des avions ennemis qui survolent les positions anglo-françaises. «*Dans les airs, un avion apparaît. C'est un grand monoplan allemand. De nombreux projectiles vont le saluer, mais il continue sa course au milieu des petits flocons blancs qui s'égrènent dans le ciel bleu, légèrement voilé.*» Il n'en va pas autrement en Suisse!

Bien que l'infanterie à pied constitue l'essentiel d'une Armée suisse inférieure en moyens, peut-être en performance par rapport à une force d'invasion, la doctrine de la guerre de mouvement et des opérations offensives reste en vigueur dans un premier temps, malgré la guerre de position sur le front Ouest. Une conception de la défense, plus statique et plus réaliste, se fait attendre jusqu'en 1917.

13 La grenade à main offensive n'apparaîtra qu'en 1943.

14 Pierre Rochat: *op. cit.*, p. 123.

En temps de paix, l'Armée n'a pas de mission, au sens d'un objectif stratégique dans des situations concrètes. Elle n'a pas d'autre tâche que la dissuasion par le sérieux de sa préparation et la qualité de son instruction. En cas de mobilisation, le Général détermine l'usage qu'il entend faire des forces armées qui lui sont confiées et fixe les missions en fonction du plan qu'il a conçu, de manière à ce que l'Armée puisse faire face aux dangers qui résultent de la présence de troupes étrangères aux frontières du pays. Les divisions, groupées en corps d'armée, sont déployées ou maintenues en réserve, les fortifications permanentes font partie du dispositif¹⁵.

La défense militaire

La France fait partie du bloc de l'Entente (France, Russie, Grande-Bretagne), les empires centraux (Allemagne, Autriche-Hongrie), ainsi que l'Italie, non belligérante jusqu'en 1915, sont unis par la Triplice. Le fait que tous les Etats voisins de la Suisse fassent partie d'alliances antagonistes agrave le risque d'une violation du territoire suisse, soit par les Français, soit par les Allemands, soit par les Italiens. Il pourrait s'agir d'un mouvement limité, par exemple à travers l'Ajoie (*Violation tactique*), d'un mouvement de plus grande envergure destinée à contourner le front adverse pour déboucher sur les arrières de l'ennemi (*Violation opérative ou stratégique*). Un des camps pourrait également s'emparer du Plateau suisse avant que son adversaire ne déclenche une telle manœuvre.

La mise en œuvre du plan Schlieffen implique des opérations contre la Belgique neutre mais, sur le moment, rien ne permet d'exclure une invasion de la Suisse. La concentration allemande dans le Nord crée en

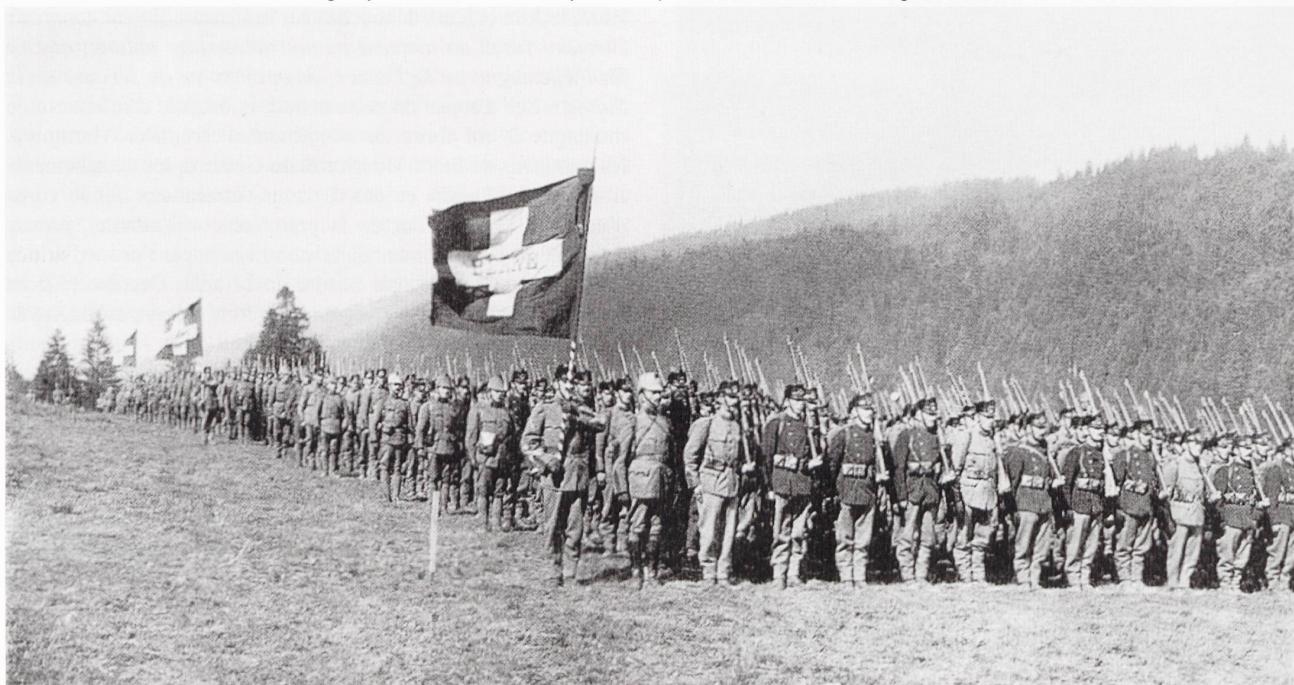
effet une zone relativement vide de troupes dans le sud de l'Allemagne, ce qui pourrait inciter les Français à lancer dans cette direction une offensive stratégique à travers la Suisse. En cas de réussite du plan Schlieffen, une partie de l'Armée française pourrait se faire repousser contre la frontière suisse et chercher à la franchir en force. En 1914, comme en 1815 et en 1870, la Suisse se trouve au cœur d'une Europe en guerre.

Mobilisation et première concentration

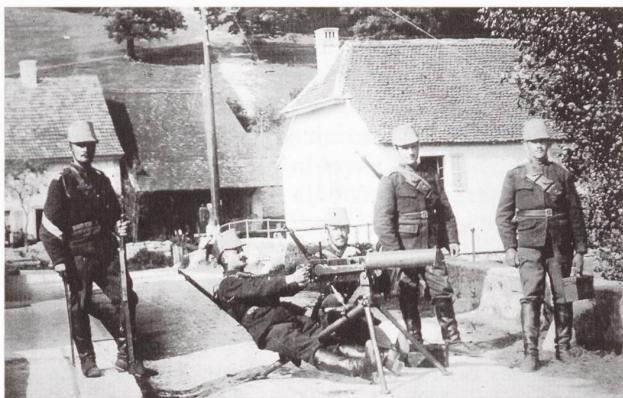
Le 31 juillet, le Conseil fédéral décide la mise de piquet de l'Armée, c'est-à-dire l'interdiction faite à tous les militaires de quitter le pays sans autorisation. Cette mesure concerne les états-majors et les unités de l'élite, de la *landwehr* et du *landsturm*, le personnel de la mobilisation, les fonctionnaires du service territorial, des étapes et des chemins de fer, les officiers à *disposition*. Elle concerne aussi les chevaux et les mulets. Elle implique l'interdiction d'exporter les matériels et les matières nécessaires à l'Armée.

La mise de piquet de l'armée s'accompagne de la levée du *landsturm* pour le service de garde. Le Conseil fédéral donne au Département militaire l'autorisation de mettre sur pied les états-majors et les troupes nécessaires: 75 compagnies affectées à la garde de la frontière, 143 à celle des voies ferrées et des voies de communication importantes et 38 à celle des places de mobilisation et des établissements militaires, notamment des arsenaux. Cela représente environ les quatre cinquièmes de l'infanterie de *landsturm*, environ 50'000 hommes. L'entrée en service est fixée au samedi 1^{er} août à 14 heures.

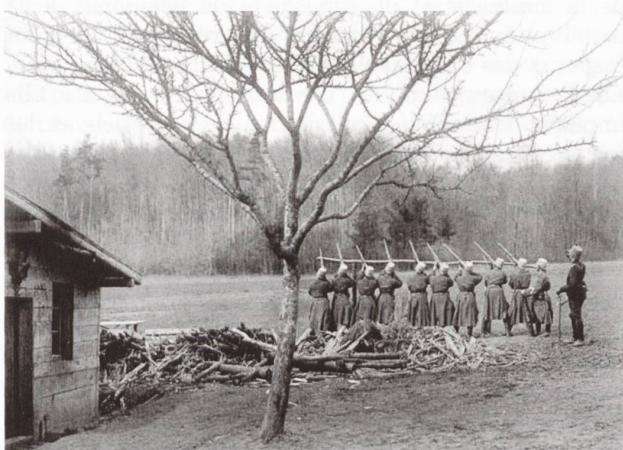
En 1914, le bataillon de fusiliers n'aligne que des fusils... A remarquer sur la photo les uniformes bleus et gris-vert.



15 Ibidem, p. 213.

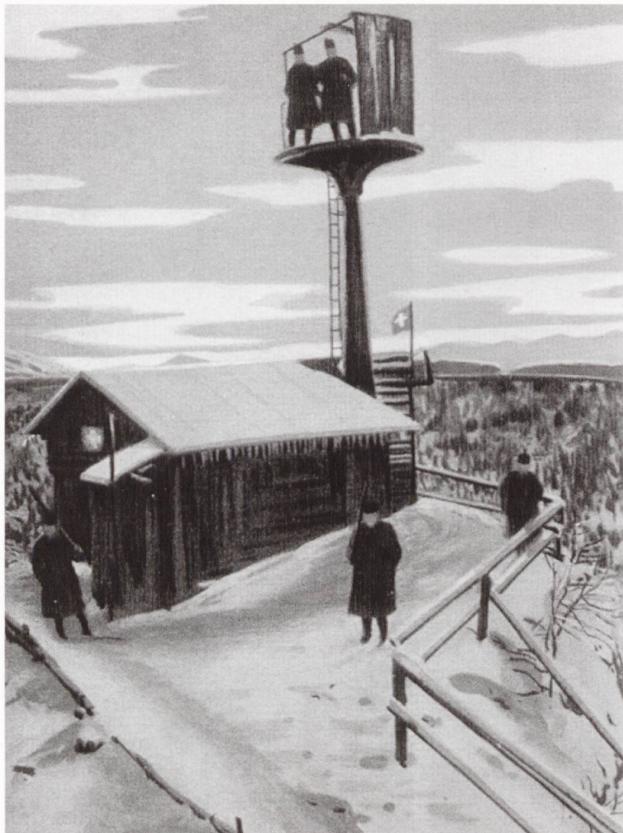


La Mitailleuse 11.



Tir DCA au Fusil 11.

La garde aux frontières,



À ce moment, le Conseil fédéral juge la situation suffisamment grave pour décréter la mobilisation générale, pour le lundi 3 août. Les affiches sont placardées dans toutes les communes et les gares. Il ordonne avec effet immédiat l'exploitation militaire des chemins de fer, des établissements fédéraux et soumet leur personnel aux lois militaires, de même que les fonctionnaires et employés des administrations militaires.

Le 3 août, l'Assemblée fédérale proclame la ferme volonté de la Confédération de maintenir sa neutralité dans la guerre imminente et autorise le Conseil fédéral à porter cette déclaration à la connaissance des parties belligérantes. Elle approuve la mobilisation générale donne les pleins pouvoirs au Conseil fédéral et lui ouvre un crédit illimité. Elle élit le Général en la personne du colonel commandant de corps zurichois Ulrich Wille. Le lendemain, le Conseil fédéral désigne le colonel commandant de corps grison Theophil von Sprecher, le chef de l'Etat-major général, comme chef de l'Etat-major de l'armée. Il donne ses instructions au Général: préserver la souveraineté et l'indépendance du pays et protéger son territoire; en l'absence de menaces directes sauvegarder la neutralité. Bien préparée, la mobilisation se déroule selon les plans, sans frictions notables. Les bataillons et les groupes (cavalerie, artillerie) entrent en service. Après l'organisation des compagnies, ils sont réunis pour la lecture des articles de guerre, la prestation du serment et la prise du drapeau¹⁶... Le 8 août, les troupes ont pris un dispositif d'attente et sont prêtes à une première *concentration*, terme qui désigne la réalisation du plan d'engagement de l'Armée.

Avec l'entrée en guerre de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la France, la Suisse se trouve à une aile de chacune de leur armée. Les trois puissances ont exprimé leur volonté de respecter la neutralité suisse. D'importants combats se déroulent dans le sud de l'Alsace. La prudence stratégique commande de mettre l'Armée en mesure de parer à tout danger sur la frontière Nord-Ouest. Le général Wille porte son effort principal sur le Rhin, le Jura et leurs débouchés sur le Plateau. Il veut «*contenir l'ennemi jusqu'au moment où son adversaire naturel, que ce fut l'Allemagne ou la France, pourrait voler au secours de la Suisse.*» Les troupes du secteur Sud, la brigade d'infanterie de montagne 3 qui forme le «*détachement frontière Martigny*», les garnisons de Saint-Maurice et du Gothard, les détachements frontière du Tessin et des Grisons, constituent le 3^e corps d'armée¹⁷. Voilà le but de la première concentration, prévue avant même l'achèvement de la mobilisation par l'ordre d'armée du 7 août, puis réglée par l'ordre du 11 août. Derrière le front centré sur l'Ajoie et les Rangiers, une forte réserve est déployée sur le Plateau, entre Soleure et Fribourg.

Avec l'entrée en guerre de l'Italie contre l'Autriche, les frontières du Tessin et des Grisons doivent être assurées et le massif alpin redevient le pivot central, son rôle naturel, et en même temps objet de convoitise pour les belligérants. L'Italie planifie une intervention visant au contrôle du Gothard, la France envisage une opération dont l'objectif est de se rendre maîtresse, le plus rapidement possible, de la ligne ferroviaire du Gothard, dont le rendement est important¹⁸.

16 Pierre Rochat: *op. cit.*, p. 328-329.

17 Pierre Rochat: *op. cit.*, p. 205-207.

18 *De la garnison de Saint-Maurice à la brigade de forteresse 10 (1892-*



Tir DCA à la Mitrailleuse 11.

Le *drill*

Depuis les années 1880, les conceptions prussiennes de la conduite et de l'instruction influencent fortement le commandement de l'Armée suisse. Pour le général Wille, la discipline est le paramètre essentiel qui fait la force des armées; elle nécessite l'éducation militaire et le *drill* formel, aussi appelé *dressage*, qui crée l'habitude de l'obéissance. Le *drill* tout court permet de créer des automatismes, afin que les hommes agissent juste, malgré la peur qu'ils éprouvent au combat, ce qui permet de diminuer les pertes. L'ordre d'Armée du 8 septembre 1914 souligne que la répétition inlassable des mêmes exercices de *drill* formel est inutile, qu'on ne recourt à de telles mesures que si la troupe manifeste de la négligence et de l'inattention. En revanche, l'instruction individuelle et collective nécessite un *drill* adéquat. Cette conception réaliste, souvent mal comprise et mal appliquée par de nombreux officiers, miliciens et instructeurs, romands et alémaniques, débouche sur une absurde pédagogie «Cour de caserne», à des punitions exagérées et à des traitements incompatibles avec l'éducation militaire de citoyens-soldats. En 1912 déjà, *Le Jura*, qui paraît à Porrentruy, dénonçait cette façon de faire: «Il est des officiers qui appliquent des méthodes absolument fausses: ces chefs cherchent à provoquer chez leurs subordonnés l'anéantissement de la personnalité, l'abrutissement de l'homme. Sans doute le soldat doit obéir sans discuter, mais pour obtenir son dévouement il ne faut pas anéantir sa volonté.»

Dans de nombreuses formations, on ne tient pas compte des expériences de la guerre en cours et on consacre des journées

entières au salut, au pas cadencé, au maniement d'arme, aux mouvements d'ensemble. Le fusilier Albert Châtelain, du bataillon de fusiliers 22, écrit à sa femme: «Le matin, on se lève à 5 heures et à 6 heures, on commence l'exercice, une vraie école de recrues, taper les talons etc., comme tu as vu les Allemands¹⁹ à Tramelan, et cela jusqu'à midi. L'après-midi, à 2 heures, on recommence le *drill* et on se nettoie.» Le pas cadencé, que certains qualifient de «pas d'aristocrate dans un pays de démocrates», est la forme la plus connue du *drill* formel. Il suscite de multiples critiques dans la troupe, dans la presse romande et dans le public.

Guisan et le *drill* au bataillon de fusiliers 24

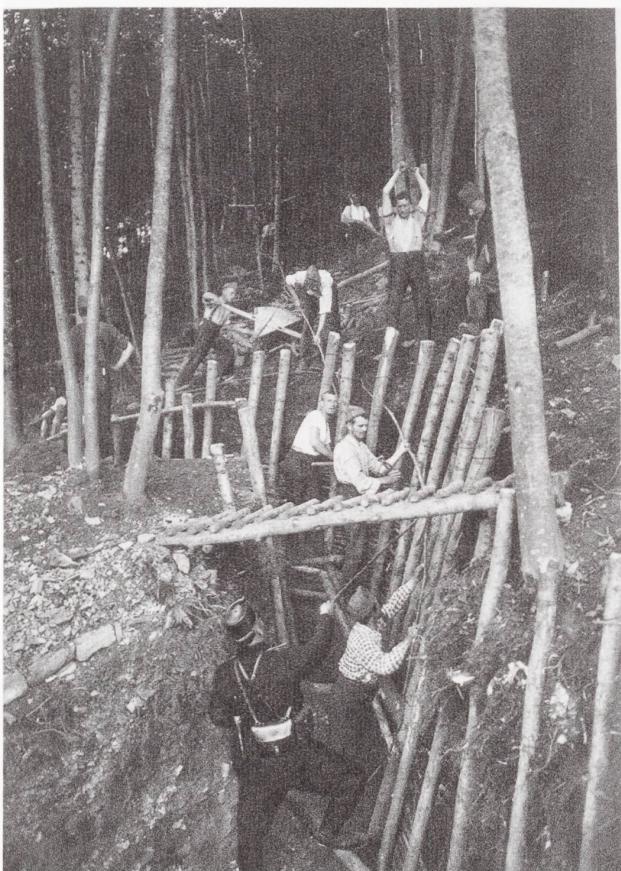
Le pas de parade, appelé aussi *pas de gymnastique* ou *pas de l'oie*, devient pour beaucoup le symbole par excellence d'une conduite des hommes et d'une instruction qui nécessitent d'urgence une réforme fondamentale. En 1915, le sergent-major Louis Christe de la compagnie de fusiliers I/24 écrit à ce sujet dans son journal: «Quelle horrible importation que cette gymnastique stupide imposée à des soldats d'un pays libre. Les braves soldats le savent, mais la consigne est d'obéir. (...) Mon Dieu que c'est bête! Comme notre pauvre pays est sous la griffe du militarisme prussien.» Le commandant du bataillon, un certain major Henri Guisan, a vent de cette critique et s'en va illico en parler avec l'intéressé qui note que «ce fut un entretien charmant. Le major m'a démontré l'utilité de ce pas cadencé par rapport à la tenue de la troupe. Il a lui-même devant moi fait quelques pas cadencés pour me faire bien voir ce qu'il entendait. Je lui ai dit: 'Mon major, comme utilité je n'ai jamais rien contesté au pas

2003). Saint-Maurice, Association Saint-Maurice d'études militaires, 2004, p. 48.

19 Les Suisses alémaniques.



La garde armée d'une ligne de chemin de fer.



Aménagement d'une tranchée. Les hommes portent une tenue partiellement civile.

cadencé, mais comme beauté, vous conviendrez avec moi qu'il n'en a pas! Il a souri. 'Mon major, je suis persuadé qu'on ferait devant la troupe la démonstration dont je viens d'être le témoin, tous les soldats accepteraient de faire ce pas de meilleur cœur qu'ils ne le font.' Un nouveau sourire: 'Allons, puisque vous êtes convaincu, je suis content²⁰.'

Cet officier de milice vaudois, que rien ne semble prédestiner à une carrière militaire exceptionnelle, se

démarque des méthodes de commandement habituelles. Il esquisse les méthodes qui seront les siennes quand il sera commandant en chef de l'armée. Il sait parler à ses hommes, les informer et appliquer le principe «Commander, c'est convaincre», à une époque où le chef militaire se contente souvent d'aboyer.

«Même si cette méthode [du drill], souligne le professeur Jean-Claude Favez, est devenue par la suite le symbole du formalisme et même du militarisme importé d'Allemagne, un reproche qui s'adressait également à Wille lui-même, la perspective historique commande de rappeler ce que le drill a représenté dans l'histoire des méthodes de formation de la milice au combat moderne²¹.»

Etat d'esprit des troupes

Au début août 1914, un véritable élan patriotique porte les citoyens-soldats sur les places de rassemblement. La mobilisation générale se déroule dans l'ordre et le calme. La première concentration et les aménagements successifs du dispositif s'opèrent sans friction. L'Armée est animée d'un excellent esprit: la conscience du danger qui guette le pays apparaît comme un facteur de cohésion, la confiance dans le commandement un facteur de discipline.

Lorsque le centre de gravité des opérations se déplace vers le nord de la France, le front des Vosges et du Sundgau se calme, la menace sur la frontière Nord-Ouest de la Suisse se fait moins pressante, ce qui permet au Général de licencier une grande partie de l'infanterie de *landwehr*²².

Dans la zone frontière, les troupes montent la garde, patrouillent, construisent des fortifications de campagne, des positions d'artillerie et des tranchées, effectuent des marches souvent difficiles. Si le service s'avère monotone, la discipline est dure. Deux soldats de la compagnie de fusiliers III/15 se font condamnés à deux mois de prison pour avoir dormi, alors qu'ils montaient la garde. Un soldat de la compagnie de fusiliers I/15 prend six mois de prison pour vol²³.

Des commandants cherchent, avec plus ou moins de succès, à varier l'instruction, les exercices et l'activité de leurs hommes, en introduisant la gymnastique, l'escrime ou le combat rapproché, en mettant sur pied des conférences, des activités sportives, voire des cours de dactylographie. Dès 1914, le Département social romand, financé par différents mécènes, crée dans tout le pays des foyers du soldat tenus par des gérants civils et des bénévoles²⁴, afin d'offrir un lieu de ressourcement où l'on peut écouter de la musique et lire les journaux. Certains, très sommaires, sont aménagés dans une classe de l'école du village.

²¹ Jean-Claude Favez: «La Suisse et l'armée de milice. Quelques considérations historiques», *Revue militaire suisse* 1988, p. 266.

²² Pierre Rochat: *op. cit.*, p. 279

²³ Denis Knubel: Bataillon 15. *Histoire d'un corps de troupe fribourgeois*, t. l. Bulle, Imprimerie du Sud, 2002, p. 104.

²⁴ Plus de 700 durant les différentes relèves.

²⁵ Christophe Vuilleumier: «Il n'y a rien à dire sur l'histoire de la Suisse pendant la Première Guerre mondiale», *Revue administrative*, N° 396, p. 9.

²⁶ *Dictionnaire historique de la Suisse*, article «Légion étrangère».

Beaucoup de soldats ont l'impression de perdre leur temps, alors que des soucis familiaux et financiers les préoccupent. Ils ne touchent aucune compensation pour perte de gain. S'ils souhaitent recevoir une aide de la Confédération, ils doivent prouver leur situation d'*indigent*. Les versements, toujours tardifs, s'élèvent à 3 francs par jour (environ 20 francs d'aujourd'hui), pour une famille avec deux enfants. Certaines communes, des entreprises accordent à bien plaisir des aides. Ainsi la fabrique d'horlogerie de Sonceboz verse 1,25 francs par jour à l'épouse et 25 centimes à chacun des enfants de ses employés qui se trouvent sous les drapeaux. Les œuvres de charité privées font ce qu'elles peuvent: le Don national, la Croix-Rouge suisse, la Lessive de guerre qui s'occupe du linge de soldats indigents ou résidant à l'étranger, les Marraines de guerre qui envoient des colis à ceux qui sont sans famille. La pauvreté touche de plus en plus de monde en Suisse pendant la Première Guerre.

1914-1918: Suisses engagés dans la Légion étrangère

Entre 1914 et 1918, ce sont les Suisses qui forment le plus fort contingent à la Légion étrangère. Les chiffres varient selon les sources. Dans une lettre publiée dans *La Gazette de Lausanne* du 27 avril 1915, un légionnaire suisse indique que le 2^e corps étranger comporte 900 citoyens suisses. Il évoque la revue des légionnaires suisses du 14 avril 1915, inspectée par deux officiers

supérieurs suisses, le colonel divisionnaire Bornand et le lieutenant-colonel EMG de Crousaz, venus saluer sur le front les ressortissants helvétiques se battant pour la France. Selon le *Times*, cité par *La Gazette de Lausanne* du 9 juin 1917, les légionnaires forment plus de la moitié de ses effectifs engagés sur le terrain. Selon *La Gazette de Lausanne*, ils sont 6'000 le 3 août 1918 à se battre dans les rangs de la Légion.²⁵

Entre 1914 et 1918, environ 14'000 Suisses s'engagent pour la durée de la guerre à la Légion étrangère française, la proportion des Suisses alémaniques atteignant 35%. Il semble que 8'000 soient morts au champ d'honneur.²⁶

La situation, militaire et civile, provoque chez les soldats mobilisés une baisse de la motivation, une démoralisation, parfois des actes d'indiscipline plus ou moins graves. Des crises de cafard et de déprime se produisent, que le supérieur *soigne* par une punition disciplinaire, parfois par une permission. Il arrive que l'intéressé les traite lui-même par une bonne cuite. Des hommes, habitués à des cours de répétition de quelques jours, supportent difficilement la durée d'une relève et peuvent désérer. D'autres le font pour s'engager à la Légion étrangère française.

Il n'empêche que, pendant la Première Guerre mondiale, l'Armée suisse se trouve dans un état de préparation au combat jamais atteint jusqu'alors.

H.W.

Garde à la frontière.

